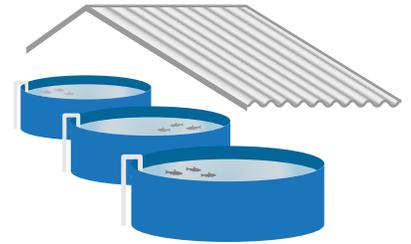


Surveillance de la santé du poisson de l'écloserie à la pêche

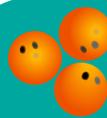
À L'ÉCLOSERIE (stades biologiques : œuf, alevin vésiculé, alevin, saumoneau)

Le saumon d'élevage commence sa vie dans des écloseries terrestres d'eau douce avant d'être transféré dans des parcs océaniques. En C.-B., Pêches et Océans Canada (MPO) a édicté des règlements et des protocoles visant à réduire au maximum les risques de maladie, à reconnaître les signes de maladie rapidement et à réagir efficacement à chaque stade du cycle de production.



1

Le saumon d'élevage provient d'un stock de géniteurs sains élevés en C.-B. Avant la ponte, ces « poissons géniteurs » font l'objet de tests pour garantir qu'ils ne sont pas porteurs de maladies pouvant être transmises à leur progéniture.



des œufs

Aucun œuf ni laitance de saumon de l'Atlantique n'a été importé en C.-B. depuis 2009.

2

Après l'éclosion, les juvéniles sont soigneusement surveillés par des professionnels de la santé de l'industrie, selon le plan de gestion de la santé.

3

Tous les juvéniles sont vaccinés afin de les protéger contre diverses maladies présentes dans les eaux de la C.-B.



alevin



L'industrie doit tenir des registres détaillés des mortalités et des soins, et doit avvertir le MPO en cas de mortalité élevée ou de signes de maladie préoccupante.



En quoi consiste le plan de gestion de la santé (PGS)?

Le PGS énonce les principes de santé que doit respecter tout exploitant aquacole pour promouvoir au maximum la santé et le bien-être du poisson, et pour limiter au maximum les risques de maladies, de parasites et de pathogènes.

alevin vésiculé



4

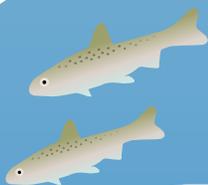
Les spécialistes de la santé du poisson du MPO visitent les écloseries pour examiner les registres et inspecter le poisson.



saumoneau

5

Lorsque les juvéniles sont prêts à rejoindre le milieu marin, ils sont qualifiés de « saumoneaux » et sont mis dans l'océan.



Tout poisson d'élevage doit être sain avant d'intégrer le milieu marin.



Les transferts de poissons sont autorisés par un comité d'experts du MPO, de la province de la C.-B. et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Chaque demande est examinée afin de garantir que le poisson d'élevage est sain et qu'il ne mettra pas en danger le poisson sauvage.

DANS L'OcéAN (stades biologiques : saumoneau — adulte — pêche)

6

Les saumoneaux sont transférés sur les sites marins à l'aide d'un équipement modifié pour transporter le poisson en toute sécurité et limiter au maximum le stress.



Une fois sur le site marin, le PGS continue à régir la gestion de la santé du poisson.

7

Le personnel de l'exploitation aquacole assure une surveillance quotidienne et doit informer le MPO en cas de mortalité élevée ou d'événements particuliers liés à la santé. Ces événements sont généralement dus à des facteurs environnementaux naturels comme la prolifération d'algues et des taux d'oxygène faibles.



Les exploitations respectent des protocoles de biosécurité stricts, comme l'utilisation de stations de désinfection et la restriction des mouvements des bateaux, de l'équipement et du personnel.



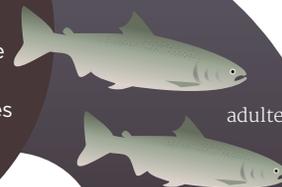
8

Les biologistes du MPO, les techniciens en santé des poissons et les vétérinaires effectuent près de 120 vérifications de sites par an afin de vérifier la conformité aux plans de gestion de la santé et de prélever des échantillons permettant l'évaluation indépendante de la santé du poisson.



!

De nombreuses préoccupations sanitaires sont résolues au moyen de pratiques d'élevage, comme la réduction du nombre de poissons dans un enclos ou l'aération de l'eau. Au besoin, des médicaments à ajouter à la nourriture sont prescrits par un vétérinaire.



9

Le poisson est pêché à 2 ans et demi ou 3 ans. Les poissons en meilleure santé et les plus robustes sont choisis comme stock de géniteurs pour veiller à ce que chaque génération soit plus robuste et mieux adaptée aux eaux de la C.-B.



Tous les traitements et vaccins sont approuvés aux fins d'utilisation au Canada et ne posent aucun risque pour les humains qui consomment des poissons d'élevage.



La réglementation et la surveillance de l'aquaculture par le MPO en C.-B. appuient une industrie durable sur le plan environnemental, qui permet d'éliminer la pression des stocks de saumon sauvage.

APPRENEZ-EN D'AVANTAGE À www.pac.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/reporting-rapports/index-fra.html

